



Violence à Agent ministeriel

Par **Lhommalatorche**, le **04/12/2012 à 22:26**

Bonjour
Je suis convoqué le 06/03/2012 au TGI car j'ai été volé par un huissier dans ses locaux par son clerc et lui parce que j'ai escaladé la garde pour faire un sitting sans violence dans son bureau. Ils m'ont jeté par terre molesté, je m'en suis sorti avec une ltt de 1 jour une dents cassée un lumbago et le genou gauche en vrac. Cette constatation a été faite par le médecin de la police lors de ma garde à vue. Mais mon avocat commis d'office m'a vu et compris que le diagnostic était pas cohérent avec mon état, à demandé à plusieurs reprises une deuxième expertise que l'officier a promis de faire mais rien du tout. À ce jour l'huissier a porté plainte pour violence sur agent ministeriel car il affirme que je l'ai mordu. Alors qu'il maintenait au sol en m'étouffant. À ma sortie de garde à vue j'ai aussi porté plainte pour coup et blessure demain je vais me faire examiner par mon médecin pour faire un meilleur constat de mon état. Car je ne peux bouger. Qu'est-ce que risque?